

Avignon - Parc des sports de Saint-Chamand



© Caue 84, Hamza Kerar, 2015

- département : Vaucluse
- commune : Avignon
- appellation : **Parc des sports de Saint-Chamand**
- adresse : 13 avenue Pierre de Coubertin
- référence cadastrale : 0ES 01 194 et 290
- auteur : André Rémondet et Albert Conil (architectes)
- date : 1963-1966
- protection : édifice non protégé
- label patrimoine XXe : Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 2 juillet 2015

Dans le cadre de la politique nationale de la mise en place des Zones à Urbaniser en Priorité en 1958, la ville d'Avignon crée en 1960 sur une aire de 42 ha la ZUP dans le secteur sud-est (autour du tracé de la future rocade et de la partie adjacente de la route de Marseille) et en confie l'aménagement à la Société d'Équipement du Département de Vaucluse (SEDEV).

Le projet de la ZUP se faisant sur des terres agricoles, un temps d'arrêt est marqué en 1961 à cause de vigoureuses réactions des agriculteurs. Les acquisitions des terrains reprennent par la suite en se réglant à l'amiable.

En 1963, le périmètre de la ZUP est étendu à 120 ha puis à 150 ha.

Implanté au cœur de cette ZUP, le parc des sports d'une superficie de 14 ha a été dessiné par André Remondet, Architecte en Chef de la ZUP, qui jouit d'une renommée internationale et Albert Conil, architecte local auteur de plusieurs réalisations à Avignon. Il s'agit de réaliser un complexe multisports comportant tous les équipements nécessaires : stades, piste d'athlétisme, piscines, tennis..., ainsi que les bâtiments techniques et annexes. Des lignes architecturales épurées magnifiant le béton brut constituent un vocabulaire reconnaissable sur l'ensemble du parc

Les deux bâtiments les plus spectaculaires sont le centre nautique et le stade d'honneur. La tribune de ce dernier est protégée du mistral par un solide mur en béton, aux extrémités courbées, percé sur toute sa longueur de deux fenêtres-bandeaux.

Le centre nautique a constitué la première étape du programme. Inscrit dans un plan ovoïde, il comporte une piscine olympique de 50 m, un second bassin de 25 m et une fosse de plongée surmontée d'un plongoir sculptural de béton, formant signal. Ces trois bassins sont établis sur une plate-forme en béton formant socle, surélevée du sol naturel afin d'éviter, lors du vidage des bassins, les poussées de la nappe phréatique qui se trouve à 1,5m de profondeur. Surélevé au nord, ce socle forme un mur courbe anti-mistral, percé d'ouvertures de formes libres, abritant les gradins.

D'une capacité d'accueil de 1500 personnes, le stade nautique est doté de tribunes comportant 20 niveaux de gradins, que deux vomitoires desservent. Sous les gradins se trouvent des locaux annexes et les services techniques. Un second accès aux niveaux supérieurs est accessible par une cage d'escalier en façade nord.

Le long des bassins, un restaurant-bar comporte une salle très vaste ainsi qu'une terrasse couverte par le débord des gradins.

Sous le stade, une galerie technique placée au niveau du terrain naturel permet l'accès et l'entretien des bassins.

Au-delà de la qualité architecturale de sa conception et de sa mise en œuvre, le stade nautique est un équipement urbain majeur de la ZUP, créateur de lien social.

La labellisation concerne l'ensemble du parc des sports, avec tous ses bâtiments d'origine.

- Rédacteurs : Hamza Kerar, CAUE 84, Eve Roy, DRAC PACA